



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe sur les pates, papiers et cartons

Question écrite n° 11168

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les graves consequences des baisses du taux de la taxe parafiscale sur le chiffre d'affaires de l'industrie papetiere sur le financement du Centre technique du papier. Ce centre a vu ses effectifs passer de 185 a 150 temps plein en deux ans. Ce qui est de nature a porter atteinte aux objectifs definis dans ses statuts fondateurs, a sa capacite de recherche de long terme et d'evaluation des strategies industrielles d'avenir, a son existence meme. Nos voisins, d'Allemagne notamment, poursuivent une demarche inverse. A ce titre, un defi est lance au niveau europeen et international sur le positionnement du Centre technique du papier, convoite par d'autres centres de recherche papetiere. Il admet le principe d'une certaine diversification des financements des centres techniques industriels, mais fait observer qu'il est dangereux de ne pas conserver un « seuil » de financement parafiscal. Or, ce financement est passe de 77 p. 100 du total des recettes du centre en 1985 a 42 p. 100 en 1991. Il lui demande donc de lui preciser les intentions gouvernementales en la matiere, notamment a l'occasion de la redefinition de la taxe parafiscale, et lui demande, pour l'immediat, de maintenir le taux de cette taxe pour 1994 au moins au niveau de 1993 (soit plus 13 p. 100 par rapport a ce qui est prevu) en prenant l'arrete modificatif necessaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur est conscient des difficultes que connait le centre technique du papier a Grenoble en raison de la diminution de ses ressources provenant de la taxe parafiscale. Cette diminution resulte de la baisse du chiffre d'affaires des industries papetieres enregistree ces dernieres annees. La crise particulierement grave qui touche actuellement ces industries interdit d'imposer en 1994 aux industriels concernes l'effort exceptionnel qu'ils ont consenti en 1993 du fait de l'augmentation du taux de la taxe. Le ministre demeure attentif a l'evolution de la situation du centre technique du papier, notamment au plan de l'emploi, l'interet de ce centre en matiere de recherche papetiere et d'assistance technique aux entreprises n'etant plus a demontrer. Le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur soutiendra, dans le cadre des procedures d'aides aux grands projets innovants ou aux projets Eureka, les contrats de recherche conclus entre le centre technique du papier et les industriels.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11168

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 697

Réponse publiée le : 16 mai 1994, page 2489